CLASSIFICATION COMMUNE DES ACTES MEDICAUX (CCAM)

Liste des actes ouverts aux sages-femmes à compter du 11/03/2016
Modifications du 24/07/17, 10/02/19,1/04/22 et 1/01/26

OUTRE MER

La majoration de 4% pour les DROM est prise en compte dans les tarifs indiqués. Application 1/01/26

En vert : commentaires UNSSF

Code	Texte	Tarif	RC*	AP**
Chap. 8	APPAREIL URINAIRE ET GÉNITAL			
JKHD001	Prélèvement cervico-vaginal - Prélèvement cervico-vaginal pour frottis cytologique *Peut être cumulable à taux plein avec une consultation : C+MSF+JKHD001*	12.96		
JKLD001	Pose d'un dispositif intra-utérin	39.94		
JKGD004	Ablation d'un dispositif intra-utérin, par voie vaginale			
JKKD001	Changement d'un dispositif intra-utérin	39.94		
JLLD001	Pose de dispositif intra-vaginal - Pose de pessaire, diaphragme, cape cervicale	0		
JLGD001	Ablation ou changement de dispositif intra-vaginal	0		
Chap. 9	ACTES CONCERNANT LA PROCRÉATION, LA GROSSESSE ET LE NOUVEAU-NÉ			
JQQP001	Enregistrement du rythme cardiaque du fœtus d'une durée de plus de 20 minutes, en dehors du travail *Les sages-femmes gardent leurs actes spécifiques en NGAP (SF9/12,5/15,6/22,6/19,5), avec d'autres conditions (durée, prescription pour les grossesses pathologiques)*			
	Échographie de l'utérus gravide			
	A l'exclusion de : échographie et/ou échographie-doppler de contrôle ou surveillance de pathologie (chapitre19) *Facturation : les actes d'échographie de grossesse peuvent être facturés une fois par trimestre ; un examen de complément de l'échographie de grossesse du 2ème ou 3ème trimestre par un médecin autre que celui ayant effectué le 1er examen peut être demandé en cas sur signes d'appel échographiques, en cas de suspicion de pathologie foetale sévère*			
ZCQM007	Échographie du petit bassin [pelvis] féminin pour surveillance de l'ovulation *Indication : quand l'acte est réalisé par une sage-femme, la prescription d'un médecin est nécessaire* *Facturation : 3 actes d'échographie maximum par cycle*	39.31		AP*
ZCQM009	Échographie-doppler du petit bassin [pelvis] féminin pour surveillance de l'ovulation *Indication : quand l'acte est réalisé par une sage-femme, la prescription d'un médecin est nécessaire* *Facturation : 3 actes d'échographie maximum par cycle*	43.94		AP*
JNQM001 [F, P, S]	Échographie non morphologique de la grossesse avant 11 semaines d'aménorrhée	37.08		
JQQM010	Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse uni-embryonnaire au 1er trimestre *Peut être cumulable à taux plein avec une consultation : C+MSF+JQQM010*	63.93		
JQQM015	Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse multi-embryonnaire au 1er trimestre *Peut être cumulable à taux plein avec une consultation : C+ MSF+JQQM015*	74.43		
JQQM018	Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse uni-fœtale au 2ème trimestre *Avec ou sans :* *- échographie-doppler des artères utérines de la mère* *- échographie-doppler des vaisseaux du cordon ombilical* *À l'exclusion de : échographie d'une grossesse unifœtale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus, pour souffrance fœtale (codéeJQQM002)* *Peut être cumulable à taux plein avec une consultation : C+ MSF+JQQM018*	104.21		
JQQM016	Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse uni-fœtale au 3ème trimestre *Avec ou sans : échographie-doppler des artères utérines de la mère, échographie-doppler des vaisseaux du cordon ombilical* *À l'exclusion de : échographie d'une grossesse uni-fœtale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus, pour souffrance fœtale (codéeJQQM002)* *Peut-être cumulable à taux plein avec une consultation : C+ MSF+JQQM016*	104.21		

JQQM019	Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse multi-fœtale au 2ème trimestre *Avec ou sans :* *échographie-doppler des artères utérines de la mère* *écographie-doppler des vaisseaux du cordon ombilical* *À l'exclusion de : échographie d'une grossesse multifœtale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus, pour souffrance fœtale (codéeJQQM007)* *Peut être cumulable à taux plein avec une consultation : C+ MSF+JQQM019*	160,25		
JQQM017	Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse multi-fœtale au 3ème trimestre *Avec ou sans :* *échographie-doppler des artères utérines de la mère* *échographie-doppler des vaisseaux du cordon ombilical* *À l'exclusion de : échographie d'une grossesse multifœtale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus, pour souffrance fœtale (codéeJQQM007)* *Peut être cumulable à taux plein avec une consultation : C+ MSF+JQQM017*	160,25		
JQQM002 [F, P, S]	Échographie d'une grossesse uni-fœtale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus, pour souffrance fœtale *Indication : quand l'acte est réalisé par une sage-femme, la prescription d'un médecin est nécessaire*	95.88		
JQQM007 [F, P, S]	Échographie d'une grossesse multi-fœtale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux des fœtus, pour souffrance fœtale *Indication : quand l'acte est réalisé par une sage-femme, la prescription d'un médecin est nécessaire*	139.16		
JQQM001	Échographie de surveillance de la croissance fœtale	48		AP*
JQQM003	Échographie de surveillance de la croissance fœtale avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus	78.62		AP*
JQQJ037 [F, P, S]***	Mesure de la longueur du canal cervical du col de l'utérus, par échographie par voie vaginale	34.78		
ZCQJ001	Echographie-doppler transcutanée et échographie-doppler par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire] du petit bassin [pelvis] féminin	72.73		
ZCQJ002	Échographie-doppler du petit bassin [pelvis] féminin, par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire]	72.73		
ZCQJ003	Échographie du petit bassin [pelvis] féminin, par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire]	54.55		
ZCQJ006	Echographie transcutanée avec échographie par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire] du petit bassin [pelvis] féminin	58.99		
ZCQM003	Échographie transcutanée du petit bassin [pelvis] féminin	54.55		
	Endoscopie de l'utérus gravide			
JPQE001	Amnioscopie	0		

	Actes obstétricaux pendant le travail et l'accouchement			
	L'accouchement inclut le monitorage électronique des contractions de l'utérus gravide et du rythme cardiaque du foetus par voie externe. *Facturation : les actes d'avortement sont facturés avant la date de viabilité légale du fœtus de 22 semaines ; les actes d'accouchement sont facturés après cette date* *Facturation : le tarif de l'accouchement comprend tous les gestes nécessités par l'accouchement, notamment la surveillance avec monitorage comportant la surveillance cardiotocographique du travail avec tracés et, éventuellement, prélèvement pour mesure du pH foetal quel qu'en soit le nombre, version interne du fœtus, extraction instrumentale, délivrance artificielle ou révision utérine isolée, suture d' épisiotomie, réparation sphinctérienne, traitement obstétrical des hémorragies de la délivrance* *Facturation : éventuellement, la surveillance isolée du travail (JQP099) peut être facturée quand elle est effectuée par une sage-femme qui ne réalise pas l'extraction compte tenu de complication pour le fœtus ou pour la parturiente dans le déroulement de l'accouchement* *Facturation : éventuellement en supplément le traitement des complications immédiates de l'accouchement du paragraphe 09.03.04* *Facturation : en cas de naissance multiple avec accouchement par voie naturelle et accouchement par césarienne, un seul code d'accouchement multiple doit être facturé*			

	Accouchement par voie naturelle			
JQGD010 [F, P, S, **K**]	Accouchement céphalique unique par voie naturelle, chez une primipare	326.04		
JQGD012 [F, P, S, **K**]	Accouchement céphalique unique par voie naturelle, chez une multipare	326.04		
JQGD004 [F, P, S, **K**]	Accouchement unique par le siège par voie naturelle, chez une primipare *Méthode de Vermelin, chez une primipare*	400.86		
JQGD001 [F, P, S, **K**]	Accouchement unique par le siège par voie naturelle, chez une multipare *Méthode de Vermelin, chez une multipare*	329.62		
JQGD002 [F, P, S, **K**]	Accouchement multiple par voie naturelle, chez une primipare	491.55		
JQGD007 [F, P, S, **K**]	Accouchement multiple par voie naturelle, chez une multipare	434.72		
JQGD003 [F, P, S, **K**]	Accouchement unique par le siège par voie naturelle avec petite extraction, chez une primipare	444.04		
JQGD008 [F, P, S, **K**]	Accouchement unique par le siège par voie naturelle avec petite extraction, chez une multipare	367.75		
JQQP099 [F, P, S]	Surveillance du travail par un praticien différent de celui qui réalise l'extraction *La prise en charge nécessite une surveillance avec monitorage d'au moins deux heures, comportant notamment la surveillance cardio-tocographique du travail avec tracés et, éventuellement, prélèvement pour mesure du PH fœtal quel qu'en soit le nombre* *Facturation : ne peut être facturé que par une sage-femme qui ne réalise pas l'extraction en raison de complication pour le fœtus ou pour la parturiente dans le déroulement de l'accouchement* *Facturation : ne peut être facturé que s'il est suivi d'un acte du sous paragraphe 09.03.03.01 (accouchement par voie naturelle) ou s'il est suivi d'une césarienne réalisée en cours de travail (codéeJQGA003)*	116.48	RC **	
	Suture immédiate de lésions obstétricales maternelles			
JMCA002	Suture immédiate de déchirure obstétricale du vagin, de la vulve et/ou du périnée [périnée simple]			

	Actes thérapeutiques chez le nouveau-né à la naissance			
	L'installation d'un nouveau-né en incubateur à la naissance inclut la surveillance de la température, de la fréquence cardiaque, de la saturation en oxygène par mesure transcutanée [SpO2], de la glycémie capillaire et de la pression artérielle. *Avec ou sans : administration d'agent pharmacologique et/ou de soluté.* *L'administration intraveineuse d'agent pharmacologique et/ou de soluté inclut la pose d'un dispositif d'accès vasculaire.*			
ZZEP004	Installation d'un nouveau-né en incubateur à la naissance, avec ventilation spontanée sans oxygénothérapie	0		
GEJD001	Aspiration intra-trachéale d'un nouveau-né à la naissance, en présence d'un liquide amniotique méconial – Avec ou sans intubation trachéale *Indication pour les sages-femmes : dans l'attente du médecin appelé pour pathologie néonatale*	0		
GLLD018	Ventilation manuelle d'un nouveau-né à la naissance, au masque facial *Indication pour les sages-femmes : dans l'attente du médecin appelé pour pathologie néonatale*	0		
GLLD016	Ventilation manuelle d'un nouveau-né à la naissance, au masque facial, avec administration intraveineuse d'agent pharmacologique et/ou soluté *Indication pour les sages-femmes : dans l'attente du médecin appelé pour pathologie néonatale*	0		
ZZEP004	Installation d'un nouveau-né en incubateur à la naissance, avec ventilation spontanée sans oxygénothérapie *Indication pour les sages-femmes : dans l'attente du médecin appelé pour pathologie néonatale*	0		
ZZEP002	Installation d'un nouveau-né en incubateur à la naissance, avec ventilation spontanée avec oxygénothérapie *Indication pour les sages-femmes : dans l'attente du médecin appelé pour pathologie néonatale*	0		

Chap. 16	SYSTÈME TÉGUMENTAIRE - GLANDE MAMMAIRE			
QZLA004	Pose d'implant pharmacologique sous-cutané	18.71		
QZGA002 [F, P, S]	Ablation ou changement d'implant pharmacologique sous-cutané *Ablation d'implant contraceptif sous-cutané*	43.47		
QZRB001	Séance d'acupuncture *Indication : traitement adjuvant et de deuxième intention chez l'adulte :* *– nausées et vomissements en alternative thérapeutique* *– antalgique en association à d'autres traitements* *– syndrome anxio-dépressif, en association avec un programme de prise en charge globale* *– aide au sevrage alcoolique et tabagique* *Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale*	18.72		
Chap. 18	ANESTHÉSIES COMPLÉMENTAIRES ET GESTES COMPLÉMENTAIRES			
JNQD001	Monitorage électronique des contractions de l'utérus gravide et/ou du rythme cardiaque du fœtus, par voie utérine *Avec ou sans : monitorage transcutané*	0		
JQQP900	Oxymétrie transcutanée du fœtus sur la présentation [Oxymétrie de pls fœtal]	0		
JQHB001	Prélèvement de sang du fœtus sur la présentation	0		
JMPA006	Épisiotomie *Réalisation et réparation d'épisiotomie*	0		
JQED002	Réduction d'une dystocie sévère des épaules *Manœuvre de Jacquemier*	0		
JPGD001	Extraction manuelle du placenta complet *DA avec révision utérine*	0		
JNMD002	Révision de la cavité de l'utérus après délivrance naturelle	0		
Chap.19	ADAPTATIONS POUR LA CCAM TRANSITOIRE			
	Néonatalogie			
YYYY123 [F]***	Surveillance en unité d'obstétrique d'un enfant dont l'état nécessite un placement en incubateur ou des soins de courte durée *Facturation : par 24 heures, selon les conditions du décret 98-900 du 9 octobre 1998*	23.92		

19.03.01	**MODIFICATEURS d'URGENCE**			
Réalisation d'un acte non prévu 8 heures auparavant, entre 20 heures et 8 heures, le dimanche ou un jour férié, pour une affection ou la suspicion d'une affection mettant en danger la vie du patient ou l'intégrité de son organisme et entraînant la mobilisation rapide des ressources humaines et matérielles				
	MODIFICATEUR d'ACCOUCHEMENT - *applicable pour tous les actes d'accouchement quand il est mentionné dans une parenthèse [……..]*			
K	**Majoration forfaits modulables pour les actes d'accouchement réalisés par les sages-femmes**	**+20%**		
	MODIFICATEURS d'URGENCE			
F* **	Acte réalisé en urgence un dimanche ou un jour férié	19.06		
P* **	Acte réalisé en urgence par les pédiatres, les médecins généralistes ou les sages-femmes de 20h à 00h	35.00		
S* **	Acte réalisé en urgence par les pédiatres, les médecins généralistes ou les sages-femmes ou acte thérapeutique réalisé en urgence sous anesthésie générale ou locorégionale par les autres médecins, la nuit de 00h à 08h	40.00		
	MODIFICATEURS D'URGENCE POUR LES ACTES D'ACCOUCHEMENT et l'acte JQQP099 ***Codes spécifiques qui augmentent les modificateurs précédents pour les actes d'accouchements et le JQQP099***			
YYYY603	**à ajouter à F afin d'obtenir une majoration de 40€ au lieu de 19.06 €**	**20,94**		
YYYY740	**à ajouter à P afin d'obtenir une majoration de 50€ au lieu de 35 €**	**15.00**		
YYYY285	**à ajouter à S afin d'obtenir une majoration de 80€ au lieu de 40 €**	**40.00**		

AP : Accord préalable nécessaire – si acte urgent, noter « acte urgent » sur la demande d'AP

***** RC : « Remboursable sous condition » indique que la facturation de cet acte, le seul pour l'instant portant cette mention dans les actes ouverts aux sages-femmes, n'est possible que si la sage-femme indique « RC » sur sa feuille de soin papier ou coche une case spécifique dans sa facturation électronique pour attester qu'elle a bien effectué l'acte dans le cadre des indications conventionnelles.***

****** Attention aux indications horaires et aux tarifs de ces modificateurs d'urgence :***

- ***ils sont différents des horaires, tarifs et majorations des actes NGAP***
- ***ils sont exclusifs (un seul possible par intervenant)***
- ***applicables uniquement s'ils sont mentionnés sous le code dans une parenthèse [……..]***